
Contester « l'économie bleue » du Pacifique : océan et territoires côtiers en état de siège

Les gouvernements et les sociétés transnationales soutenus par des institutions financières multilatérales, ainsi que les pays insulaires du Pacifique, s'empressent de se partager l'océan sous le prétexte d'une « économie bleue » et d'une « croissance bleue » durables, afin de justifier son exploitation.

Les grandes puissances mondiales, dont les gouvernements et les sociétés transnationales soutenus par des institutions financières multilatérales ainsi que les pays insulaires du Pacifique, s'empressent de se partager l'océan sous le prétexte d'une « économie bleue » et d'une « croissance bleue » durables, afin de justifier son exploitation. Grâce aux progrès de la technologie, l'exploitation des profondeurs de l'océan, jadis irréalisable, devient de plus en plus viable. Cela permettra aux grandes entreprises de **piller les ressources océaniques dans l'espoir, soi-disant, d'assurer la sécurité alimentaire** (pêche industrielle, élevages de crevettes, etc.) **et d'obtenir les minéraux nécessaires au développement de technologies dites « vertes » et d'énergies renouvelables** pour les économies du Nord et les puissantes économies émergentes du Sud, comme la Chine.

Le Pacifique, qui couvre une superficie d'environ 153 millions de kilomètres carrés et contient plus de la moitié de l'eau libre sur la planète, est de loin le plus vaste des bassins océaniques du monde et abrite les États insulaires du Pacifique et leurs peuples. (1) **L'océan, pour les peuples autochtones des îles du Pacifique, comprend à la fois les terres côtières et les profondeurs océaniques.** Pour les peuples du Pacifique, qui entretiennent une relation spirituelle avec l'océan, son industrialisation réorganise une fois de plus la façon dont l'océan est défini : d'abord par ses anciennes puissances coloniales (vaste, lointain, inaccessible, sous-développé et sous-exploité) puis par les multinationales et les institutions financières multilatérales. Il faut résister à ces deux définitions.

Les territoires océaniques sont un pilier du commerce et des activités économiques et une source majeure de nourriture, d'énergie et de moyens de subsistance depuis des siècles. (2) Les Nations Unies évaluent la valeur économique des « ressources » côtières et marines à 3 000 milliards USD. (3) L'OCDE estime que l'économie océanique, qui comprend les pêcheries industrielles et côtières, l'aquaculture, le tourisme et les énergies renouvelables, ainsi que de nouveaux secteurs, parmi lesquels l'exploitation minière en haute mer et les ressources génétiques, devrait progresser plus vite que l'économie mondiale au cours des 15 prochaines années.

Au-delà de leur valeur économique, les océans fournissent 50 % de l'oxygène de l'air et absorbent 25 % des émissions de CO₂, ce qui permet à la planète d'être habitable. (4) **Les océans et les côtes abritent une biodiversité extraordinaire et des écosystèmes uniques.** Les récifs coralliens et les mangroves des zones côtières atténuent les effets des tempêtes et protègent les plages. Les forêts côtières fournissent des habitats, de la nourriture et des moyens de subsistance à de nombreuses communautés des îles du Pacifique.

Toutefois, au moins 40 % de nos océans sont déjà **fortement pollués et présentent des signes de mauvaise santé**. (5) Au cours des dernières décennies, à mesure que les connaissances scientifiques se développaient, les inquiétudes portant sur la gestion et la conservation des zones situées au-delà des juridictions nationales se sont renforcées. Les scientifiques admettent qu'ils connaissent mal les zones les plus profondes de l'océan ; on en sait plus sur les surfaces de la lune, de Vénus et de Mars.

Le concept d'**économie bleue**, qui découle de l'idée plus générale de croissance verte, annonce une nouvelle course au partage du Pacifique qui va le transformer en un espace encombré et perturbé. Les dirigeants des États du Pacifique sont courtisés en leur promettant des bénéfices économiques représentant une fraction de la valeur des ressources océaniques qui seront extraites. Déjà, certains gouvernements des îles du Pacifique, sans le consentement de leurs populations, ont **délivré des licences commerciales et des licences d'exploration sur des parties importantes de leurs territoires pour permettre l'exploitation à titre expérimental de minéraux des fonds marins**. (6) Ces explorations constituent une menace sérieuse pour l'océan et les territoires côtiers.

Le sentiment dominant, repris par de nombreux penseurs et auteurs du Pacifique (7), est que, compte tenu de la taille réduite de leurs terres, les États insulaires du Pacifique sont perpétuellement vulnérables, manquent de pouvoir et dépendent donc des anciennes puissances coloniales, des États industrialisés ou de tout pays disposant de ressources techniques et de partenaires de développement nouveaux et émergents pour leur survie à long terme. (8) Cependant, cette perception trompeuse ne devrait pas permettre à nos territoires océaniques d'être bradés, détruits ou cédés à des intérêts extérieurs.

La fable des minéraux des profondeurs océaniques et des « richesses inexploitées » des océans

L'épuisement des ressources minérales terrestres, avec ses conséquences dévastatrices sur les forêts et les communautés, qui s'ajoute à **une demande accrue de technologies et d'infrastructures « vertes »** (9), va faire de l'océan la nouvelle frontière dans l'exploitation de minéraux tels que les nodules de cuivre, lithium, terres rares, cobalt et manganèse. L'exploitation des minéraux sur le fond marin, à une profondeur située entre 400 et 6 000 mètres sous le niveau de la mer, devrait avoir lieu dans l'océan Pacifique, l'océan Indien et la zone Clarion Clipperton. Au total, la superficie couverte par les licences d'exploration des minéraux fonds marins est étonnante : plus de 1,3 million de kilomètres carrés de fonds marins.

Dans le Pacifique, **les activités minières en haute mer sont vues comme une activité imminente** et des pays comme les Îles Cook, Kiribati, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) et les Tonga sont considérés comme des pionniers. Malgré le caractère expérimental de cette industrie, **l'exploration a déjà commencé** dans les eaux territoriales de ces pays. **La Papouasie-Nouvelle-Guinée a délivré la première licence commerciale au monde en 2012** et son exploitation devait commencer en 2019. Toutefois, en raison du manque d'intérêt des investisseurs pour le projet Nautilus Mineral Solwara de PNG, en raison des risques énormes et des coûts associés, la compagnie minière a été contrainte de cesser ses activités après avoir été radiée de la cote de la Bourse de Toronto.

L'élaboration d'une **législation type pour les États insulaires du Pacifique, parrainée par la Commission de l'Union européenne**, a montré que le Pacifique « était prêt ». (10) Sans surprise, un examen de cette législation type a montré qu'elle visait davantage **à garantir un régime de licences clair et des conditions favorables à l'industrie** que la défense des populations du

Pacifique et de leur environnement (11).

L'industrie a longtemps soutenu qu'il n'y avait aucune vie dans les profondeurs de l'océan, mais rien n'est plus faux. Le fait que l'exploitation minière en haute mer soit présentée comme une activité comportant de faibles risques sociaux et environnementaux, tout en garantissant un rendement élevé, tend à ignorer plusieurs réalités importantes. Par exemple, **nous commençons tout juste à découvrir, sur la base de données scientifiques, les impacts qu'aura l'exploitation minière sur les fonds et les eaux océaniques, tandis que les territoires côtiers et les villages situés à moins de 30 km de certains de ces sites commencent à subir les premiers impacts.** En outre, plusieurs études ont montré que la valeur économique des minéraux est de nature hautement spéculative en raison des fluctuations des cours.

Il est de plus en plus évident que l'exploitation minière en haute mer **menace gravement l'équilibre vital de différentes fonctions de la planète.** La plupart des études ont également établi qu'il y aura peu ou pas de récupération de la biodiversité après l'épuisement des réserves minérales. Plus troublant encore est le fait que, compte tenu de ces opérations à échelle industrielle (à la fois en taille, en intensité et en durée), les **résultats seraient dévastateurs** et leurs effets toucheraient de vastes zones du fond océanique et au-delà.

Dans le Pacifique, **les communautés côtières de la Nouvelle-Irlande et de la Nouvelle-Bretagne orientale en Papouasie-Nouvelle-Guinée subissent déjà les effets négatifs** de l'exploration minière et des forages exploratoires menés à 30-50 km de leurs communautés. Les villageois ont signalé une augmentation de la fréquence de poissons morts échoués sur le rivage, dont un certain nombre de créatures des profondeurs océaniques qui semblent chaudes au toucher, ainsi que des eaux excessivement poussiéreuses et troubles.

Rôle de la résistance des peuples du Pacifique

Dans son article intitulé *Our Sea of Islands*, Epeli Hau'ofa, un professeur de philosophie originaire du Pacifique, a affirmé que personne à la surface cette planète n'était plus apte à être les gardiens des océans mondiaux que ceux qui y habitent : « *Notre rôle de gardiens dans la protection et le développement de notre océan n'est pas une mince tâche ; ce n'est rien de moins qu'une contribution majeure au bien-être de l'humanité, une cause digne et noble.* »

L'ironie de la situation ne peut être ignorée. En cette ère de changement climatique, il est largement accepté que **les peuples du Pacifique**, qui ont le moins contribué à le provoquer, supportent ses effets de manière disproportionnée et **doivent maintenant aussi faire face à une autre attaque d'une importance égale si ce n'est supérieure.**

Il faut résister à l'exploitation minière en haute mer. **En 2011, un collectif** réunissant des groupes féministes et communautaires, des organisations non gouvernementales régionales et des Églises (12) **a organisé des recherches et des analyses** pour mieux comprendre les implications de l'exploitation des ressources minérales des fonds marins pour les peuples du Pacifique et de l'océan.

En 2012, **8 000 signatures ont été collectées** pour mettre en garde les dirigeants du Forum des îles du Pacifique contre l'exploitation minière en haute mer. De plus, en 2014, l'Église luthérienne a adressé **une pétition signée représentant d'un million de ses membres au gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée** évoquant l'inquiétude grandissante suscitée par les impacts de cette industrie.

Au Vanuatu, le collectif, travaillant en étroite collaboration avec le Conseil des Églises du Vanuatu et le Vanuatu Kaljoral Senta (centre culturel), a persuadé le gouvernement de suspendre la délivrance de nouvelles licences après avoir constaté que plus de 140 licences avaient été délivrées sans que le parlement, et encore moins des gardiens de l'océan, en aient eu connaissance. Au niveau mondial, des militants de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Fidji ont lancé un appel au Brésil lors du sommet Rio+20 de 2012 et en Europe en 2014 pour obtenir le soutien nécessaire à l'interdiction de l'exploitation minière sur les fonds marins. Il a fallu trois ans de lobbying et de plaidoyer auprès des partenaires européens avant que le **Parlement européen ne soutienne un moratoire en 2017 sur l'exploitation minière en haute mer. Les Palaos ont interdit les activités commerciales, notamment la pêche et l'exploitation minière.**

En outre, le **gouvernement fidjien a récemment annoncé un moratoire de 10 ans sur les activités minières en haute mer** lors de la réunion des dirigeants du Forum des États du Pacifique. Les gouvernements de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Vanuatu ont soutenu le moratoire. De même, **le gouvernement néo-zélandais a rejeté les demandes d'exploitation minière en haute mer** dans ses eaux territoriales, tandis que les gouvernements du **Territoire du Nord de l'Australie et du Chili** ont mis en place une interdiction d'extraction dans les fonds marins.

Le passage à une approche plus prudente **résulte en grande partie de la résistance des communautés locales, appuyée par un large éventail d'acteurs**, notamment des scientifiques, des universitaires et des organisations de la société civile préoccupés par ces questions.

Réseau du Pacifique sur la mondialisation (The Pacific Network on Globalisation (PANG), www.pang.org.fj)

Un organisme de surveillance régional défendant le droit des peuples du Pacifique à l'autodétermination. Le PANG mobilise des mouvements et des militants qui s'appuient sur des recherches et des analyses approfondies pour promouvoir un programme de développement des peuples du Pacifique.

(1) Il existe 26 États insulaires dans le Pacifique dont 16 sont des États souverains, tandis que 8 sont encore des territoires comprenant des territoires coloniaux contestés : France (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis et Futuna), Indonésie (Papouasie occidentale, statut contesté), États-Unis (Guam, Hawaii, Îles Mariannes du Nord, Samoa américaines). Au total, ces pays représentent une population de près de 20 millions d'habitants.

(2) L'océan est l'une des principales sources de protéines pour plus de 3 milliards de personnes (www.un.org/sustainabledevelopment/oceans/).

(3) European Commission, [Blue Growth](#)

(4) IISD, [High-level ocean and climate conference bulletin](#)

(5) UNDP, [Life Beyond Water](#)

(6) Presque tous les États insulaires du Pacifique, à l'exception des Samoa et des Palaos, ont délivré des licences de recherche à des sociétés multinationales, tandis que la Papouasie-Nouvelle-Guinée est le premier pays au monde à avoir délivré une licence commerciale.

(7) Epeli Hau'ofa, Our Sea of Islands, dans *A New Oceania: Rediscovering Our Sea of Islands*, ed. Eric Waddell, Vijay Naidu et Epeli Hau'ofa (1993), 2–17.

(8) <http://fijisun.com.fj/2018/09/12/opinion-china-the-pacific-islands-and-the-wests-double-standards/>

(9) Le [réseau Copper Alliance](#) affirme que chaque téléphone portable a besoin de 0,02 kg de cuivre ; pour le cobalt, on estime que d'ici 2025, Volkswagen aura besoin d'au moins un tiers de la totalité de l'approvisionnement mondial actuel pour ses voitures économes ; des géologues affirment que si toutes les voitures européennes étaient électriques d'ici 2040 (en utilisant des Tesla Model 3), elles

auraient besoin de 28 fois plus de cobalt que ce qui est produit actuellement.

(10) Le projet CPS-UE Deep Sea Minerals regroupe 15 États insulaires du Pacifique : Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Voir le projet [CPS-UE DSM Deep Sea Minerals](#), Secrétariat de la Communauté du Pacifique

(11) Blue Ocean Law (2016) : [An Assessment of the SPC Regional Legislative and Regulatory Framework for Deep Sea Minerals Exploration and Exploitation](#). Guam.

(12) En 2012, Act Now! PNG, le Groupe Bismarck Ramu (BRG), DAWN (Groupe féministe du Sud), la Conférence des Églises du Pacifique et le Réseau du Pacifique sur la mondialisation ont commencé à s'organiser et à se mobiliser sur le problème. [Voir les actualités sur le rôle de la résistance des peuples du Pacifique.](#)